RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°17/2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 1er mars 2022
Présents : M. BONNEAU François, M. LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M. M'ZOURI Adel, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis M. CAMALY Julien, M. COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M. DECROCK Frédéric, M. DELANNE Claude, M. FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, Mme JORDA Julie, M. PENEL Franck, M. ROGÉ Pierre, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, , Mme SOUBIELLE Eva.
Excusés : Mme INIESTA Nuria donne pouvoir à Mme SOUBIELLE Eva. Mme SENEGA DUPRÉ Patricia Mme OLIBO Marie-Hélène
Secrétaire de séance : Mme DEL AGUILA BARBE Anne.

Objet : Marché public relatif aux travaux d'extension et de mise en accessibilité du Centre Technique Municipal - lot 1 V.R.D - avenant n° 1

Monsieur le Maire informe que par délibération N° 47/2021 en date du 26 août 2021 le Marché relatif aux travaux d'extension et de mise en accessibilité du centre technique municipal - lot 1 - VRD a été attribué à l'entreprise SAS PULL pour un montant de 114.105,00 € HT.
Pour rappel le montant total de ce marché tous lots confondus s'élève à 913.287,19 € HT et après cumul de l'avenant N°1 – Lot 2 à 918.407,19 €.

Le présent avenant concerna la réalisation d'un dévoiement d'un raccordement d'eaux usées, qui n'était pas connu lors de la phase DCE par la réalisation d'une tranchée en contournement du bâtiment en construction et la pose d'une canalisation PVC de la même section que l'existant.
Cet ouvrage est conseillé afin de pouvoir accéder au réseau en cas de désordre à long terme.

La réalisation de ces travaux imprévus s'élève à 2.808,18 € HT (+2,46%) ce qui porterait le nouveau Marché pour le lot 1 à 116.913,18 € HT et le Marché tous lots confondus à 921.215,37 € HT (+0,87%tous avenants cumulés). Cette modification doit faire l'objet d'un avenant au marché Lot 1 au titre des articles R.2194-8 (modification d'un faible montant inférieur à 15% du montant du marché initial) et R2194-5 (Le marché peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir) du Code de la Commande Publique.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.
VU l'exposé ci-dessus,
VU les articles R2194-8 et R2194-5 du code de la commande publique,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n° 1 au Marché Lot 1 V.R.D attribué à l'entreprise SAS PULL tel que présenté et annexé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

MAIRIE DE LA TOUR-BAS-ELNE (66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 09 mars 2022